

## Les chefs de police de catégorie C qui veulent devenir chefs de service de catégorie B...

Une coordination nationale des chefs de police municipale a fait son apparition. Elle lutte contre le repyramidage de la catégorie C qui vise à transformer la police municipale en autre chose qu'une armée mexicaine avec beaucoup de chefs et peu d'indiens...

Le texte de cette coordination est amusant. Elle commence ainsi : « *Grade sommital des polices municipales les chefs de police municipale ont subi une première atteinte avec la création du grade des chefs de service de police municipale (... Curieuse conception quand même ! Le grade de chef de police municipale a été inventé, à l'époque, pour pallier, l'absence de catégorie B dans la filière ! Tels les dinosaures les chefs de police de cette coordination tiennent à en rester au Jurassique... C'est leur grade pourtant qui est une anomalie. Voici pourquoi :*

Les grades en catégorie C sont définis ainsi : gardien, gardien principal, brigadier, brigadier chef, brigadier chef principal, chef de police. Hormis le grade de gardien accessible seulement sur concours la nomination aux grades supérieurs est liée à l'ancienneté et au bon vouloir de monsieur le maire. Ne cherchez pas d'examen ou d'unités de valeur il n'y en a pas ! Seuls les chefs de police ont droit à une formation, mais leur nomination n'en dépend pas. Beaucoup de grades, obtenus sans contrepartie. Bref difficiles à prendre au sérieux...

Les chefs de police n'ont qu'une crainte : que les brigadiers chefs principaux et eux-mêmes soient intégrés dans le même grade. Pourtant que penser des gardiens principaux qui se retrouveront simples gardiens ? Et bien ils n'en parlent pas, la « police d'en bas » ne les intéresse pas.

6 grades quand même en catégorie C dont redisons le, le grade de chef de police qui n'a été créé que pour pallier un manque depuis résolu par la création enfin des chefs de service de catégorie B qui sont les « officiers » de la PM.

Que demandent donc ces chefs de police ?

*-L'intégration en catégorie B ou à défaut la mise en place d'un « examen professionnel ».*

Comprenons les l'intégration pure est simple c'est comme l'école des fans, « ***tout le monde a gagné*** », cela évite de se tracasser, d'ailleurs ils y sont habitués n'ayant jamais passé d'examens pour monter en grade. Ils ne demandent pas non plus qu'un concours soit organisé avant 2007, le concours c'est embêtant et bien trop sélectif... certains « intégrés » de la première heure sont pourtant là pour prouver que l'intégration sans réelle sélection n'est franchement pas la panacée. Qu'importe ! Au pire ils acceptent du bout des lèvres un simple « examen » pas trop dur n'en doutons pas. Ils ne réclament pas non plus d'examens ou d'UV pour monter en grade, la soupe est bonne n'est-ce pas...

*-Dans tous les cas la mise en œuvre de moyens d'identification de l'autorité et de la responsabilité*

Le grade de « major » qu'ils portent sur leurs épaules n'est pas suffisant ?

Ajoutons pour planifier le tableau que certains chefs de police ont été intégrés gardien en 1994 lorsqu'ils occupaient les modestes fonctions d'ASVP, c'est-à-dire d'agents chargés du stationnement, communément appelés « pervenches »...

Le SIPM-FPIP soucieux de la crédibilité de la Police Municipale s'oppose aux grades distribués comme des tickets de métro. Il estime que le vrai combat porte sur les conditions sociales des gardiens de police de la base. Il invite les chefs de police à démontrer leur valeur en s'inscrivant et en réussissant les prochains concours de chefs de service de police municipale... Tout en sachant que les chefs de police déjà en service bloquent les postes des lauréats du concours de chefs de service, qui eux ont travaillé et risquent de se retrouver pour certains scandaleusement « reçus collés ».

Messieurs les dinosaures, à vos bouquins, épatez, nous!

Le bureau national